

Image not found or type unknown



Contrats d'assurance au nom de mon mari.

Par **crepin38**, le **11/02/2013** à **21:00**

Bonjour, en cours de divorce (entre requête et 1ère audience), je voudrais savoir si je suis solidaire des contrats d'assurance qui sont au nom de mon mari ? En d'autres termes, peux-tu m'obliger à payer ?
merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2013** à **02:13**

Bonjour
effectivement la solidarité entre époux peut vous être opposée.
Tout dépend du montant et des objectifs des contrats souscrits.
Parlez-en à votre avocat.
Restant à votre disposition.